

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF183

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général

ARTICLE 3 OCTIES B

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'article 3 *octies* B qui vise à ouvrir la réduction d'impôt de l'article 199 undecies C du CGI aux propriétaires occupants. Or, cet outil fiscal n'est pas destiné à l'accession sociale à la propriété de ses bénéficiaires mais au développement de la construction et de la mise sur le marché de tels logements sur les territoires cibles, ensuite destinés à être loués à des ménages modestes.